

REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de *PIERREVAL*

ARRETE TEMPORAIRE n° V.09-2026

Portant fermeture du passage à niveau n° 43 « route de Bierville »

Le Maire de la commune de PIERREVAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411 – 8 et R411-25

Vu l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, huitième partie ;

Vu la demande de l'Entreprise SNCF réseaux représentée par M. Thomas BELLENGER

Vu l'avis favorable de la direction des routes, agence de Montville en date du 16 Septembre 2026

Considérant que pour la bonne exécution des travaux sur la ligne Amiens-Rouen, il est nécessaire d'interdire la circulation routière et piétonne sur le passage à niveau n° 43 situé route de Bierville,

ARRETE

Article 1 : Le passage à niveau n° 43 situé route de Bierville sera fermé et interdit à toute circulation :

- Du lundi 19 octobre 2026 - 17h00 au mercredi 28 octobre 2026 – 17h00
- Du mercredi 4 novembre 2026 – 17h00 au vendredi 6 novembre 2026 – 17h00

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par l'Entreprise SNCF réseaux.

Article 3 : L'entreprise SNCF Réseaux veillera à ce que le chantier soit correctement protégé et ne présente aucun risque.

Article 4 : Une déviation sera mise en place par l'entreprise SNCF Réseaux, via les routes départementales n° 122 et n° 213, pour relier la commune de Bierville (voir plan annexé au présent arrêté)

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- M. le Directeur de l'Entreprise chargée des travaux,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie,
- Monsieur le Directeur de la Direction des Routes – Agence de Montville
- Monsieur le Responsable des transports et des ramassages scolaires
- Monsieur le Responsable de la collecte des déchets
- Monsieur le Maire de Bierville

Pierreval, le 6 Octobre 2026

La Maire, Sabrina HUBERT

DIFFUSION et AFFICHAGE :

Le bénéficiaire, pour attribution

La commune de Bierville, pour information

Affichage en Mairie

